

Mareil (Mareill, Maroil), de (non cité au procès-verbal de la montre des 15 et 16 mai 1534)

Après le 19 septembre 1419, parmi ceux qui tiennent des biens à foi, hommage et rachat de la baronnie de La Roche-Bernard, figure Guillaume de Mareil (Arch. dép. Loire-Atlantique, B 1881, f° 14). À une date inconnue (mais qu'il convient de placer lors du deuxième quart du xv^e siècle) parmi ceux qui tiennent à foi, hommage et rachat de la seigneurie de Campsillon et pour lesquels il est donné la valeur des terres « comme l'on l'a peu savoir par commune renommée du país » se rencontre Guillaume Mareil, pour un montant de 10 livres de net (*ibid.*, 1 J 128/5)

Le 24 janvier 1428 dans une réformation des nobles et des exempts de la paroisse de Missillac et de Saint-Dolay est mentionné le s^r Mareil pour les métairies du Broczay et de Larmor (LAIGUE, Arch. dép. Morbihan, 9 J 6, Missillac et site « Archives remarquables »). Celui-ci doit être Guillaume de Mareil, enregistré (vers 1426) dans une autre réformation des nobles et des exempts, cette fois en la paroisse de La Chapelle-Launay et en possession d'un « hostel » nommé le « Hault-Maroiel » et disposant d'une métairie franche (LAIGUE, Arch. dép. Morbihan, 9 J 6, 9 J 6, La Chapelle-Launay).

Toutefois, il est mentionné, vers 1428, dans une réformation des nobles et des exempts de la paroisse de Donges Jehan de Mareil demeurant en son « hôtel de Bedouan disposant d'un métayer franc (*ID.*, *ibid.*, 9 J 6, Donges). Dans une autre réformation, en date du 15 juin 1440, cette métairie est en possession de Guillaume de Mareil (*ID.*, *ibid.*, 9 J 6, Donges).

À la suite du décès, intervenu le 27 janvier 1454 (n.st.), de Guillaume de Mareil, seigneur de Mareil et du Broczay, un minu de rachat est présenté par Bertrand de Mareil (Arch. dép. Loire-Atlantique, 1 J 287 /2).

Le 19 juillet 1466, autorisé de Pierre Symon, son curateur, Mathelin de Mareil passe, devant la cour de Nantes, un contrat d'échange avec Charles « de La Haye » – fils aîné de Robert Eder – en son nom et celui de Marguerite de Comenan, sa femme, Mathelin cède le manoir de Plessis-Mareil et des rentes possédées au « clos de Raus » (à Saint-Viaud ou se trouve le Plessis-Barbotier ou Plessis-de-Mareil, CORNULIER, *op. cit.*) et reçoit de Charles de La Haye 65 œillets de saline, situés sur les paroisses de Batz et Guérande et tout ce qu'il possédait en Guérande (Arch. dép. Morbihan, E 52, p. 58). Puis, le 4 octobre 1466, Mathelin de Mareil vend à Michel Le Pennec, 30 œillets de saline sites sur la paroisse de Batz et Guérande, pour 450 livres (*ibid.*, E 52, p. 59) ; il se pourrait que Mathelin de Mareil ait agi, en partie, comme prête-nom de Michel Le Pennec. Mathelin de Mareil est encore cité, le 8

octobre 1470, date à laquelle un aveu lui est rendu en tant que cause ayant de Pierre Le Gentil (*ibid.*, E 52, p. 77).

Le 28 avril 1467, Jean « Carrays » et son épouse, Guyonne Le Moël ayant acquis 24 œillets de saline de Mathurin de Mareil pour 360 livres, le duc leur fait don des lods et ventes (taxe de mutation) qui lui sont dus (Arch. dép. Loire-Atlantique, B 5, f° 60).

Le 4 octobre 1466, Olivier de Mareil vend à Michel Le Pennec 30 œillets de saline pour la somme 450 livres (Arch. dép. Morbihan, E 52, p. 59).

À une date inconnue, le seigneur de Mareil vend le fief noble de Brossay, en Nivillac acquis à Alain Avril pour 600 livres tournois (Arch. dép. Loire-Atlantique, B 3022, f° 17, 6 mars 1536 n.st] et site « Archives remarquables ».)

En septembre 1544 (sans doute le 20 septembre 1544, Arch. dép. Morbihan, E 1012) dans une relation de Guy de Laval, comte de Laval, de Montfort, de Quintin, sire de Vitré est cité Bonaventure de Mareil, seigneur de Mareil, en possession des biens tenus à foi, hommage et rachat tenus dans les paroisses de Saint-Dolay (Arch. dép. Loire-Atlantique, B 1881f° 39 v°), et de Missillac (*ibid.*, B 1881, f° 52 v°).

Autres Mareil :

En juin 1429, dans une réformation de nobles et de exempts de la paroisse de Couëron est enregistré « Annette Lore, damoiselle, deguerpie veuve feu Jehan de Maroil » (LAIGUE, Arch. dép. Morbihan, 9 J 6, Couëron).

Alain GALLICE